

Question n° 689 de HAZEE Stéphane

à DI ANTONIO Carlo, Ministre de l'Environnement, de la Transition écologique, de l'Aménagement du Territoire, des Travaux publics, de la Mobilité, des Transports, du Bien-être animal et des Zonings

N° : 689 (2017-2018) 689

Réception : 30 janvier 2018

Echéance : 20 février 2018

Matière : Travaux publics - Routes - Autoroutes -

Objet : l'aménagement de la liaison routière entre Courrière et Godinne

Question écrite

Le « Plan infrastructures 2016-2019 » prévoit l'aménagement de la RN 931 sur le territoire des communes d'Assesse et d'Yvoir afin de relier Courrière au site de l'hôpital de Mont-Godinne. Dans le plan, le coût du chantier est estimé à 5 millions d'euros.

Par le passé, l'aménagement de voiries destinées à faciliter l'accès vers l'hôpital universitaire a déjà été envisagé sans pour autant aboutir. Il semblerait qu'un nouveau projet, incluant un tracé modifié par rapport aux versions précédentes, fasse actuellement l'objet d'une étude de faisabilité.

Au-delà des questionnements sur la compatibilité de tels investissements avec la feuille de route climatique de la Wallonie et des inquiétudes légitimes, je souhaite interroger Monsieur le Ministre quant à l'état du dossier.

Peut-il me communiquer le tracé de la liaison envisagée dans ce nouveau projet ?

Confirme-t-il qu'une étude de faisabilité de ce nouveau projet a été lancée ? Si elle est toujours en cours, quand sera-t-elle finalisée ? Si elle est terminée, quelles en sont les conclusions ?

Quelles sont les étapes de la procédure ?

Les estimations budgétaires ont-elles été précisées ?

L'impact environnemental du projet envisagé a-t-il été évalué ? Comment celui-ci sera-t-il pris en compte ?

Réponse

L'aménagement de l'accès à l'hôpital de Mont-Godinne est repris dans le plan Infrastructures 2016-2019. Pour ce faire, une étude a été lancée pour examiner les différentes possibilités de liaison entre Courrière et l'hôpital.

L'objectif de cette liaison est d'établir un accès à l'hôpital à partir de l'autoroute et de la N4 à Courrière qui minimiserait les désagréments des riverains, les temps de déplacements des ambulances, les distances

parcourues par les fournisseurs, la clientèle et les visiteurs pour réduire notamment la consommation de carburant et les émissions de polluants.

Une bonne dizaine de tracés sont à l'étude et la comparaison est en cours. Tous les tracés utilisent partiellement les voiries existantes.

L'étude toujours en cours sera présentée au public d'ici quelques mois. Il s'ensuivra les procédures classiques d'aménagements routiers : permis d'urbanisme, éventuelles expropriations, marché de travaux, exécution des travaux.